

CORRESPONDANCE ENTRE MGR LEFEBVRE & M. LE POIVRE

« Sur l'enlèvement de l'interprète Michel par M. Le Poivre »¹

*

M. LE POIVRE A MGR LEFEBVRE

A. M.-E., vol. 743, p. 378

14 septembre 1750.

J'ai appris avec la dernière affliction le malheur arrivé à votre mission de Cochinchine. Cette nouvelle m'a tellement affligé, que j'ai de la peine aujourd'hui à pardonner l'indiscrétion à ceux qui me l'ont donnée. Ce qui m'inquiète le plus est de ne savoir les choses qu'à moitié ; j'en ignore toutes les circonstances, excepté celle qui est la plus affligeante pour moi. Cette circonstance qu'on m'a donnée avec un perfide empressement est que tous les maux que vous avez soufferts ne vous ont été suscités qu'à l'occasion de notre vaisseau. Vous savez, Monseigneur, que durant tout le temps de ma négociation à la Cochinchine, je n'ai rien tant appréhendé que de nuire à votre mission ; j'ai fait tout ce qui a dépendu de moi pour épargner à votre chrétienté tous les scandales que les Européens ne donnent que trop partout où ils vont ; et j'ai usé envers les gens du pays de toute la douceur et condescendance possibles pour empêcher leurs injustices de retomber jusque sur vous. J'ai, par pure complaisance et respect pour Votre Grandeur, sacrifié mon propre honneur et les intérêts de la Compagnie en payant aux mandarins cochinchinois des sommes considérables qu'ils n'avaient aucun droit d'exiger, et que tout autre que moi n'eût certainement jamais payées. Ainsi, j'ai tout lieu d'espérer que vous me rendrez assez justice pour croire que mon intention n'a jamais été de vous nuire, et que j'ai été trompé par des gens mal intentionnés si quelques-unes de mes actions ont tourné à votre désavantage.

Personne ne sait mieux que vous, Monseigneur, combien les jésuites portugais, et en particulier le P. Koffler, se sont donné de mouvements pour nous traverser dans cette dernière affaire. N'y aurait-il point encore quelque tour de leur part ? après ce que nous avons vu, il est permis de soupçonner bien des choses. Le P. Monteiro m'a conseillé d'emmener l'interprète Miguel ; il a appuyé son avis de fort bonnes raisons, et m'a assuré que, pourvu qu'il n'y eût point de témoins cochinchinois, l'affaire n'aurait aucune suite. N'aurait-il pas donné ce conseil dans le dessein de faire tomber le coup sur vous ? Car vous savez que, dans tout ce que les bons Pères ont fait contre nous, ils ont plus agi par haine pour Votre Grandeur et votre mission, que par animosité contre nous. Si cela est ainsi, je suis l'occasion innocente du malheur qui vous est arrivé, mais vous l'êtes aussi indirectement des difficultés que j'ai éprouvées et du chagrin qui m'accable aujourd'hui, car je le ressens plus que personne, et l'affaire va toute tomber sur moi, à moins que vous ne me souteniez et que vous n'ayez la bonté de débrouiller toutes les intrigues secrètes qui ont peut-être plus contribué à la révolution présente que le traitement fait à l'interprète, lequel pourrait bien n'avoir été que le prétexte dont on s'est couvert.

Comme je ne sais encore rien de toute cette affaire, je n'ose porter aucun jugement ; mais j'espère, Monseigneur, que vous ne me refuserez pas la connaissance d'un fait qui m'intéresse fort, et qui, après Votre Grandeur et vos Messieurs, n'intéresse à proprement parler que moi

¹ Cette relation est extraite de l'ouvrage : Société des Missions-Etrangères - Histoire de la Mission de Cochinchine par Adrien LAUNAY - Documents historiques Vol. II (1728-1771), Paris, 1924 - Extrait : page 323 à 332.

*

MGR LEFEBVRE A M. LE POIVRE*A. M.-E., vol. 743. p. 379, 415*

17 septembre 1750

Je reçois à l'instant votre lettre, et je me hâte d'y répondre. Mes infirmités passées, qui se sont considérablement accrues par les chagrins que m'ont causés les insultes des infidèles, la prison et les sollicitudes inséparables de la persécution que nous avons soufferte m'obligent de me servir aujourd'hui d'une main étrangère pour satisfaire au plus tôt l'empressement où vous êtes d'apprendre nos malheurs.

C'est dans la sincérité de mon cœur que je vous rends la justice que vous méritez à l'égard des bonnes intentions que vous avez eues ; oui, Monsieur, je suis persuadé que vous avez été très éloigné de vouloir nuire au progrès de la religion, et de vouloir nous causer du chagrin. Je veux même croire que, selon que vous me le marquez, vous avez, en bien des choses, sacrifié vos intérêts pour faire réussir la négociation dont vous étiez chargé. Mais en même temps que je vous rends justice, vous conviendrez, je pense, que vous n'auriez pas dû enlever l'interprète Michel ; vous ne pouviez ignorer que ce coup ne dût être très sensible au roi, capable de faire tort à la religion et de ruiner les projets de commerce que vous aviez formés ; vous saviez que c'est en Cochinchine un attentat énorme d'enlever un sujet du roi, et vous étiez muni d'une copie de la requête que M. Friell avait autrefois présentée au roi pour obtenir la permission d'emmener avec lui les deux Cochinchinois Michel et Thomas. Hélas, mon cher Monsieur, pourquoi ne pas me consulter sur une affaire de cette conséquence ? mais non, vous n'avez pas eu assez de confiance en moi pour en venir jusque-là, quoique je vous eusse donné mille marques d'amitié ; il n'y a pas de doute que je vous aurais détourné de votre dessein. Rappelez-vous qu'un jour vous me demandâtes conseil à l'égard d'un nègre qui demeurait chez moi et que vous aviez intention d'emmener avec vous ; souvenez-vous de ce que je vous représentai pour vous en dissuader. Cependant, qu'était-ce qu'un chétif nègre en comparaison de l'interprète Michel que le roi chérissait et qui lui était utile ?

Vous me marquez que vous n'avez rien fait en cela qu'à la persuasion du P. Monteiro, jésuite. Serait-il possible qu'un religieux et un missionnaire fût capable de donner un si mauvais conseil, et auriez-vous devers vous quelque preuve solide pour lever tous mes doutes et me persuader véritablement ? Vous jugez bien que sans doute il ne voudrait pas en convenir sur votre parole. Vous aviez éprouvé et vous me l'écriviez dans votre lettre, que les jésuites portugais s'étaient donné bien du mouvement pour vous traverser ; pouviez-vous attendre autre chose, vous qui n'ignorez, pas combien ont de pouvoir sur les esprits les préjugés de jeunesse et les préventions de nation. Aurez-vous assez de confiance en moi pour me communiquer en détail quelles peuvent être les fortes raisons dont vous m'assurez que le P. Monteiro se servit auprès de vous pour vous faire croire qu'il n'y avait aucun risque, pourvu que cela se fît secrètement ; vous pouviez bien vous attendre que, une fois qu'on verrait disparaître Michel, en même temps que le vaisseau français faisait voile, il était naturel que le soupçon tombât sur vous, et sur nous par contrecoup ; c'est aussi ce qui est arrivé à la lettre.

Le roi n'était pas encore informé de cette affaire, lorsque le gouverneur de la province de Chain envoya chercher M. d'Azema, lui donna ordre de se mettre en mer pour aller à votre rencontre, et lorsque ce missionnaire fut de retour de ce voyage inutile, le roi qui apprit l'absence de Michel entra dans une colère qui ne se peut exprimer, et donna ses ordres pour qu'on m'arrêtât avec les missionnaires de ma résidence et que moi et M. Rivoal fussions sous bonne garde conduits à Cham, pour aller de là à la poursuite du vaisseau. Le roi donna en même temps des ordres exprès pour tous les ports de son royaume, afin que si votre vaisseau prenait terre dans quelque endroit de ses Etats, on se mît en

devoir de vous arrêter tous à quelque prix que ce fût et de vous conduire à la Cour ; à votre défaut on voulut nous rendre responsables de tout, quoique nous fussions innocents.

Le frère de Michel nous intenta deux procès et nous n'avons pu nous tirer de presse, qu'en lui payant 200 *quan*, qu'il prétendait que vous deviez à Michel et qu'il prétendait faussement que je lui avais promis en l'obligeant d'être votre interprète, quoique vous sachiez bien que je n'y ai eu aucune part, ni aucun de mes confrères missionnaires français ; cette somme a été employée à payer une partie de ce qu'il devait ; je dis une partie, car on a assuré que ses dettes étaient si considérables que plusieurs personnes se sont persuadées que Michel n'avait pas été enlevé de force, mais qu'il s'était, de son plein gré, caché furtivement dans le vaisseau, pour éviter les poursuites de ses créanciers.

Quoique je ne vous parle jusqu'ici que de l'affaire de Michel, je ne prétends pas dire que ce soit la seule cause de la persécution. Les événements en sont si compliqués qu'on ne peut les détailler suffisamment dans la suite d'une lettre. L'affaire de Michel était presque finie, quand de nouveaux incidents ont rallumé la colère du roi contre les ministres de la religion. J'aurais espéré que si l'enlèvement de ce jeune homme n'eût précédé, nous aurions peut-être été seuls exceptés du malheur commun ; car je ne puis me persuader que le prince eût voulu si aisément rompre avec notre monarque avec qui il venait de lier une si étroite union. Il est bien triste pour vous et pour nous que ces contre-temps soient arrivés à la suite de votre départ, car ici, et en Cochinchine et bientôt dans le monde entier, on mettra tout sur le compte des Français

M. LE POIVRE A MGR LEFEBVRE

A. M. E., vol 743, p. 359

Canton, 26 octobre 1750.

Monseigneur,

.....

Je commence par vous remercier de la justice que vous voulez bien me rendre à l'égard de mes bonnes intentions, je suis heureux que vous n'en doutiez pas ; car, suivant la façon de penser du plus grand nombre des hommes, les bonnes intentions peu manifestées sont toujours révoquées en doute, ou du moins ne sont comptées pour rien, et l'on a toujours beaucoup d'obligation à ceux qui ne sont pas assez injustes pour les méconnaître.

Après m'avoir rendu justice du côté de l'intention, vous ajoutez que je ne devais pas ignorer que l'enlèvement de Miguel ne dût être très sensible au roi, capable de faire tort à la religion, et de ruiner les projets de commerce que j'avais formés. Il me semble que, par ces dernières paroles, Votre Grandeur voudrait se rétracter de la justice qu'elle m'avait rendue dans les premières lignes de sa lettre, car enfin si j'avais su que l'enlèvement de Miguel dût avoir d'aussi mauvaises suites, en enlevant cet interprète, je n'aurais pu avoir que de mauvaises intentions. Serait-il possible, Monseigneur, que vous m'en crussiez capable ? Je ne vous crois pas susceptible d'une telle façon de penser ; il est vrai que je n'ai pas l'honneur d'être bien connu de Votre Grandeur ; peut-être que si j'avais cet avantage, elle me rendrait plus de justice.

Premièrement, je n'ai point cru que l'enlèvement de Miguel dût être sensible au roi. L'on m'avait persuadé que ce prince n'en faisait nul cas, qu'il n'avait aucune entrée au palais, et qu'il n'était que l'esclave *con nuoi* du nègre Doi-Tam ; je crois même, Monseigneur, si vous me permettez de vous le rappeler, que vous ne m'en avez jamais parlé autrement non plus que tous vos Messieurs. J'étais

donc bien éloigné de penser que le roi le chérissait comme vous me faites l'honneur de me le dire dans votre lettre...

Secondement, je ne pouvais croire que l'enlèvement de Miguel fût capable de faire aucun tort à la religion. Quelle connexion entre l'enlèvement de cet homme et les missionnaires ? En supposant qu'un vaisseau français aurait emmené un Cochinchinois, quelle raison pouvait avoir le prince de se mettre en colère contre les prédicateurs de la religion chrétienne, contre des Espagnols, des Italiens, des Portugais, contre des pauvres Européens éloignés de notre vaisseau de deux cents lieues, lesquels ne pouvaient avoir eu avec nous aucune communication ?

.....

Comment aurais-je pu croire que l'enlèvement d'un homme fût capable de ruiner la religion dans un pays où le pis-aller des mauvaises affaires est de donner de l'argent, dans un pays où le prince ne demande que des fautes pour pouvoir s'enrichir par les amendes ; en un mot dans un pays où la vie même des hommes est taxée à une somme modique d'argent ?

Troisièmement, je n'ai pas craint non plus que l'enlèvement de ce Miguel nuisît aux projets de commerce que j'avais formés. Vous pensez bien qu'après la cruelle expérience que je venais de faire de l'injustice des Cochinchinois, en partant de là, j'étais bien éloigné de penser à y jamais retourner, et je suis trop ami du vrai, et trop zélé pour le bien de la Compagnie pour lui avoir rien caché de la misère et de l'iniquité de cette nation, et pour avoir osé lui proposer d'y faire de nouvelles tentatives. J'étais bien déterminé, dès la Cochinchine même, de dissuader la Compagnie de jamais y renvoyer. Le rapport que je lui ai fait ne tend qu'à la détourner de faire de nouvelles dépenses pour ce commerce qui ne peut être suivi qu'autant que nous serions maîtres chez nous. Je n'ai pas besoin de vous rappeler à ce sujet les injustices du roi, ses friponneries, l'inutilité de sa lettre et de sa chape, l'indignité de son présent, les fourberies et les iniquités de ces fripons qu'ils appellent mandarins, la pauvreté et la misère de tout ce peuple, l'insalubrité du climat, en un mot tous les obstacles que j'ai eu à essayer. Vous le savez aussi bien que moi, et après tout cela, comment pourrais-je avoir des projets de commerce pour ce pays ?.....

Vous n'ignorez pas, Monseigneur, tout ce que j'ai eu à souffrir dans ma négociation de la part de ce traître Miguel. Que de ruses n'a-t-il point employées pour voler la Compagnie ? Que de traverses n'a-t-il pas suscitées ? Combien de méchants conseils n'a-t-il pas donnés ? Combien d'expédients n'a-t-il pas fournis pour que ses maîtres parvinssent plus sûrement à nous voler ? Combien de méchants coups de langue n'a-t-il pas donnés tant chez le roi que chez les mandarins pour déshonorer la majesté de notre monarque et de notre nation ? Pouvais-je pardonner de tels attentats ? J'étais chargé d'ordres et revêtu de pouvoirs ; pouvais-je résister à la juste indignation de tous Messieurs nos officiers, témoins des infamies que nous avons eu à souffrir ? Le misérable Miguel, arrivé à l'île de France, a avoué tous ses crimes ; il a trouvé dans la bonté du cœur français une ressource contre la rigueur du sort qu'il méritait. Mais j'ai été approuvé de la conduite que j'ai tenue à son égard, je n'en ai rien caché au ministre et à la Compagnie, et je ne crains aucun blâme de leur part.....

Vous ajoutez que vous m'aviez donné mille marques de bonté. Ah ! Monseigneur, me croiriez-vous capable d'avoir sitôt oublié les faveurs que j'ai reçues de vous ; je n'avais pas besoin que vous m'en rappelassiez le souvenir : vos bontés sont gravées dans mon cœur ; elles le sont dans ma mémoire ; je ne les oublierai de ma vie ; ma seule inquiétude à cet égard c'est de ne pouvoir vous en témoigner ma reconnaissance. Dans cette crainte, j'ai déjà imploré le secours de la Compagnie, je l'ai chargée de ma reconnaissance envers vous et votre maison ; je lui ai fait le rapport fidèle de tous vos bienfaits. J'ai employé pour cela les termes les plus forts que la reconnaissance a pu me dicter, et je ne doute pas que vos Messieurs de Paris n'aient déjà reçu les remerciements de la Compagnie ; voilà tout ce que j'ai pu faire jusqu'à présent pour suppléer à mon impuissance. Du reste, je suis disposé à ne pas laisser échapp-

per la moindre occasion pour vous prouver l'empressement sincère où je suis de me reconnaître de toutes vos bontés.

Puisque vous doutez, Monseigneur, de ce que j'ai l'honneur de vous dire au sujet du conseil du P. Monteiro, je suis si disposé à me conformer en tout à votre sentiment, que je n'ose plus vous rien assurer à cet égard. Votre Grandeur connaît mieux ce religieux que moi, puisqu'elle ne le croit pas capable de donner un tel conseil ; je ne puis rien dire de plus ; ma mémoire a pu me tromper ; peut-être est-ce quelqu'autre missionnaire qui m'a donné cet avis ; il me semblait d'abord que c'était lui, mais dès que vous ne le croyez pas, je commence à en douter. Si j'avais eu alors la moindre crainte que l'exécution de ce conseil dût avoir de si mauvaises suites, je me serais précautionné contre l'événement, et me serais mis en état de pourvoir prouver par la suite que ce conseil m'avait été donné, car je sais parfaitement, et je ne l'ignorais pas alors, que celui qui exécute un avis malheureusement et avec un succès contraire aux espérances est toujours désavoué par celui qui a donné le conseil.

.....

Vous me consolez beaucoup en me disant que l'affaire de Miguel n'a point été la seule cause de la persécution ; vous ajoutez même que l'affaire de Miguel était finie quand de nouveaux incidents ont ranimé la colère du roi contre les ministres de la religion, et que vous avez même espéré quelque temps être seul excepté du malheur commun. Donc l'enlèvement de Miguel n'est pas réellement la cause de l'exil des missionnaires ; ce sont des incidents qui ont ranimé la colère éteinte du roi. Jusqu'à présent j'ignore quels sont ces malheureux incidents ; mais j'espère que Votre Grandeur voudra bien me l'apprendre ; elle peut compter à cet égard sur toute la discrétion qu'elle exigera de moi. Vous ajoutez, Monseigneur, qu'il est bien triste pour vous et pour moi que ce contretemps soit arrivé à la suite de mon départ, car, à Macao et en Cochinchine, et bientôt dans le monde entier, on mettra tout sur le compte des Français. Il est vrai que cela est bien triste, mais puisqu'il y a eu, après l'affaire de Miguel finie de nouveaux incidents qui ont ranimé la colère du roi, n'aurions-nous pas aussi droit de dire que ce sont ces incidents qui sont les causes de la persécution ? Il me semble, Monseigneur, que ce que Votre Grandeur dira à ce sujet, sera toujours d'une plus grande autorité que tout ce que les autres peuvent dire ; et que nous importe que dans le monde entier on mette tout sur le compte des Français si Votre Grandeur est en état de prouver l'injustice de ces discours ? Avec un appui aussi puissant que le vôtre, je ne craindrai rien à ce sujet.

Quelque malheureuse que soit la révolution arrivée à votre mission, il reste quelque lueur d'espérance. Le P. Koffler est encore à la Cour ; les Portugais envoient tous les ans un vaisseau à Tourane ; le temps émoussera la colère du roi ; ses soupçons et ses défiances s'évanouiront peu à peu ; quelques présents distribués à propos pourront adoucir les esprits ; Ou Cai An-Tin peut être gagné, ou perdre son crédit ; enfin, il paraît encore de la ressource ; peut-être même cette épreuve ne servira-t-elle pas peu à ranimer la foi languissante des néophytes ; peut-être cette persécution mettra-t-elle fin à la discorde qui régnait entre les ouvriers apostoliques ; la religion a besoin de contrariétés pour s'accroître, du moins à en juger par les moyens dont la Providence s'est servi dans son premier établissement. Je ne pousse pas ces réflexions plus loin, parce que toutes celles que je pourrais faire n'ont pu échapper à vos lumières, et qui connaît mieux que Votre Grandeur les routes mystérieuses de la Providence ?

MGR LEFEBVRE A M. LE POIVRE

A. M.-E., vol. 743, p. 371, 375

1^{er} novembre 1750.

.....

Je vous ai dit, dans ma dernière, et vous le répète encore bien volontiers, que je vous rends la justice que vous méritez à l'égard des bonnes intentions que vous avez eues, mais, je ne comprends pas comment il a pu vous paraître que je me rétractais sur ce que j'avais avancé, parce que, j'ajoutais ensuite, que vous ne pouviez ignorer que l'enlèvement de Michel ne dût être sensible au roi, capable de faire tort à la religion et de ruiner les projets de commerce que vous aviez formés. Vous savez, Monsieur, que quoique un homme ait de bonnes intentions, il n'agit pas toujours en conséquence, et c'est, je pense, ce qui vous est arrivé. Vous tâchez de me prouver que vous n'avez pu savoir que l'enlèvement de votre interprète dût avoir de si mauvaises suites, cela me fait beaucoup de plaisir, parce que cela diminue notablement la faute qu'il me paraît que vous avez faite ; mais les preuves que vous apportez sont-elles bien fondées ? Quelqu'un se persuadera-t-il que vous n'avez pas voulu satisfaire à votre colère et à votre vengeance contre ce jeune homme et contre le royaume en l'enlevant. Tout ce que vous avouez vous-même en avoir souffert et que vous savez que je n'ai appris, quant à la plus grande partie, que de vous, en est la cause, j'en conviens. Vous avez donc cru qu'en enlevant Michel, outre le mal que vous lui faisiez, vous feriez un affront qui serait sensible à son roi. Mais, dites-vous, on vous a persuadé que ce prince n'en faisait nul cas, qu'il n'avait nulle entrée au palais, et qu'il n'était que *con nuoi* (fils adoptif) du nègre Doi-Tam. Vous ajoutez que je ne vous en ai jamais parlé autrement, non plus que tous nos Messieurs, c'est-à-dire sans doute MM. Rivoal, d'Azema et Lidur, et que même je vous l'ai écrit. Je me souviens très bien, Monsieur, de vous avoir dit cela dans l'intention de vous empêcher de donner votre confiance à ce jeune homme ; mais quoique le roi ne fît aucun cas de Michel, que celui-ci n'eût aucune entrée dans le palais, et qu'il fût le *con nuoi* de Doi-Tam, cela empêchait-il que le roi ne le chérît comme son sujet, et surtout à cause du profit qu'il lui procurait par la connaissance d'une langue européenne. Il n'en faisait nul cas, pour le juger digne du petit mandarinat qu'il lui avait demandé sur les vaisseaux étrangers, il ne lui donnait aucune entrée dans son palais, à moins que celui-ci ne se rendît secourables les gardes par ses présents ; c'est sans doute ainsi que vous l'avez toujours entendu, autrement il serait bien étonnant que vous l'eussiez tant de fois envoyé dans un endroit où on vous aurait persuadé qu'il n'entrait jamais ; s'il n'était enfin que le *con nuoi* de Doi-Tam, vous n'avez donc jamais cru qu'il pût vous servir qu'autant que ce nègre vous serait favorable ; mais encore une fois cela empêchait-il que le roi ne l'aimât comme en effet il l'aimait, jusque-là, que lui ayant demandé la permission de vous suivre, il la lui refusât. Il y a une espèce de contraste dans cette conduite, il est vrai, mais vous savez qu'il n'est pas considérable. Si le prince, en l'aimant pour ses intérêts, avait aussi eu pour lui quelque estime, il aurait fallu lui donner ce qu'il a coutume de vendre et c'eût été préjudiciable à ses intérêts.

Vous dites, en second lieu, que vous ne pouviez croire que l'enlèvement de Michel fût capable de faire aucun tort à la religion. Je ne doute pas que vous ayez pu croire cela. Si vous aviez eu cette persuasion, vous n'auriez pas fait cet enlèvement, vous avez, je crois, trop de religion pour avoir voulu lui nuire de propos délibéré. Vous n'avez cependant pu ignorer, comme je vous l'ai déjà écrit, que cet enlèvement ne fût capable de faire tort à la religion, vous n'êtes pas assez nouveau dans cette Inde pour ignorer qu'on lui attribue, et à ceux qui en sont les ministres, les fautes de leurs compatriotes. Rappelez-vous, je vous prie, ce que vous dit M. Lelant, la veille de votre premier départ de la Cour, touchant la crainte que j'avais en apprenant que vous retourniez mécontent de Hué. Vous répondîtes en écrivant à M. Lidur : « Si la crainte de M. de Noëlène est bien fondée, assurez-le que le vaisseau est à ses

ordres, etc. » Notre malheur, Monsieur, est que vous aurez pris nos justes alarmes pour de vaines craintes. Rappelez-vous de plus, ce que je vous écrivis lorsque Damas vint me dire que vous aviez protesté que si le roi n'envoyait des mandarins pour vous dépêcher, vous partiriez sans permission. Vous vous ressouviendrez qu'entre les différents motifs qui me portaient à vous écrire, je vous disais que je craignais que la religion ou mes ouailles ou nous n'eussions à souffrir si vous preniez un si triste parti ; vous me répondîtes que la religion vous était trop chère pour lui vouloir nuire ; vous ne pouviez donc ignorer alors que si vous faisiez injure, le contre-coup retomberait sur la religion.

« Mais quelle connexion entre l'enlèvement de Michel et les missionnaires », me demandez-vous ? Je n'ai pas entrepris de justifier les injustices des Cochinchinois ; ainsi il me paraît fort inutile de vous faire voir comment il y a connexion entre votre faute et nous. Quand il s'agit de la conduite que tiennent les hommes de ces pays, on doit plutôt avoir égard à l'expérience qu'on en a, qu'à la raison qui la leur fait tenir. Je savais que, pour l'enlèvement de quelques mandarins siamois autrefois, tous les missionnaires français avaient été punis à Siam, et je craignais que le même sort ne nous arrivât si vous faisiez quelque injure. Je n'ai pu souvent vous parler sur ce qu'avaient fait autrefois les Anglais comme vous l'assurez, car il est certain que je n'ai su ce fait qu'après votre départ. On n'a pas alors saisi les missionnaires, parce qu'ils n'avaient eu aucun commerce avec les Anglais, et qu'ils exerçaient leur ministère en cachette. Je ne suis pas, comme vous le voyez, convaincu que vous ayez pu ignorer le tort que l'enlèvement de Michel serait capable de faire à la religion ; je crois cependant volontiers, comme vous l'affirmez, que vous n'avez pu vous en persuader. C'est notre malheur que vous ayez mieux aimé vous en rapporter à votre expérience et à vos connaissances qu'aux nôtres.

Vous avancez en troisième lieu que vous n'avez pas craint non plus que l'enlèvement de Michel nuisît au projet de commerce que vous aviez formé. Les preuves que vous m'en apportez me paraissent convaincantes. J'espère cependant que vous conviendrez que j'ai pu vous écrire que vous ne pouviez ignorer que l'enlèvement de Michel ruinerait les projets de commerce que vous aviez formés. Vous m'avez dit que la Compagnie vous avait envoyé pour établir le commerce, et quand bien même vous ne l'auriez pas dit, toutes les dépenses qu'elle a faites démontraient clairement son intention.....

Vous savez qu'en tout pays, c'est faire injure au souverain que d'enlever son sujet ; et si vous saviez que c'est faire une injure, comment est-il possible que vous eussiez sitôt oublié le danger auquel je vous avais représenté que vous exposeriez la religion.....

Après tout, Monsieur, peu importe à présent de savoir si vous avez été persuadé ou non, si vous avez ignoré, ou si vous avez su que l'enlèvement de Michel serait capable de faire tort à la religion ; il est certain qu'il a fait tort et un tort qu'il ne sera pas aisé de réparer, surtout pour nous. A Dieu ne plaise, que je veuille vous faire plus coupable que vous n'êtes ; mais comment pouvez-vous dire que vous ne l'êtes nullement après tout ce que MM. Bourguine, Maigrot et moi vous avons écrit des mauvaises suites qu'a eues cet enlèvement. La Compagnie vous avait envoyé en Cochinchine pour établir son commerce, ce devait être là votre occupation. Si vous vouliez faire quelque bien pour l'avantage de la religion, vous deviez me consulter, puisque cela me regardait par état. Il me paraîtra toujours bien difficile de croire que vous ayez eu notre sainte religion en vue, lorsqu'ensuite vous conviendrez que vous avez voulu venger les friponneries que vous eûtes à souffrir.

.....

Vous ne devez pas être étonné que je doute du conseil du P. Monteiro, vous-même avez donné occasion de douter. Vous dites ici, devant mon arrivée, que les missionnaires vous avaient conseillé d'enlever Michel et, dans votre première lettre, vous m'affirmez que c'est le P. Monteiro qui vous a donné ce conseil ; cette différence a occasionné mes doutes. De plus je suis comme certain que ce Père désavouera d'avoir donné ce conseil. Mettez-vous, je vous prie, dans ma place. A qui voulez-vous que je croie ? Vous assurez sans preuve, et lui sans doute le nie de même. Si vous agissiez sincèrement,

permettez-moi de vous le dire, vous avoueriez que vous avez tâché d'obtenir un aveu de ce Père ; mais j'ai lieu de croire que vous avez trouvé aussi fin que vous. Ce n'est pas ce que vous me dites, peut-être après l'avoir récemment éprouvé, savoir que celui qui exécute un avis malheureusement et avec un succès contraire aux espérances, est toujours désavoué par celui qui a donné le conseil. Ce n'est pas, dis-je, cela qui m'a fait douter du conseil du P. Monteiro ; mais c'est que je sais qu'il est fort ordinaire, quand on a eu un mauvais succès, d'en rejeter l'odieux sur un autre ; et j'ai lieu de craindre que le chagrin que vous causent les si mauvaises suites d'une faute que vous avez commise, ne vous porte à en rejeter une partie sur le conseil que vous, prétendez que vous a donné ce Père. Je dis que vous prétendez, car je ne peux croire que vous parliez sincèrement quand vous me dites dans celle à laquelle je répons: « Que votre mémoire a pu vous tromper, que peut-être c'est quelque autre missionnaire qui vous a donné cet avis. » Si c'était un simple avis qu'on vous eût donné et dit en peu de paroles, on pourrait admettre que votre mémoire a pu vous tromper ; mais c'est un avis, dites-vous, qui a été appuyé de fort bonnes raisons ; c'est un avis qui vous a été donné avec assurance, que pourvu qu'il n'y eût point de témoin cochinchinois, l'affaire n'aurait aucune suite. La mémoire, à votre âge, n'est pas si trompeuse ; elle n'a pas pu non plus vous tromper sur l'auteur de cet avis. Le P. Monteiro était le seul à Faifo qui était participant de tout ce que vous faisiez ; ainsi si le conseil vous a été donné, c'est par lui ou par personne.

Vers la fin de votre lettre, je lis ce qui suit: « Vous me consolez beaucoup en me disant que l'affaire de Michel n'a point été la seule cause de la persécution, vous ajoutez même que l'affaire de Michel était finie quand de nouveaux incidents ont rallumé la colère du roi contre les ministres de la religion, et que vous avez même espéré quelque temps être seul excepté du malheur commun ; donc l'enlèvement de Michel n'est pas réellement la cause de l'exil des missionnaires ; ce sont les incidents qui ont rallumé la colère éteinte. » Confrontez, je vous prie, Monsieur, ce texte de votre lettre avec ce que je vous ai écrit et vous y trouverez bien de la différence. Je ne vous ai pas écrit simplement que j'avais espéré quelque temps être seul excepté du malheur commun, mais j'aurais espéré que si l'enlèvement de ce jeune homme n'eût précédé, nous aurions peut-être été seuls, etc. Vous comprenez bien que cela est différent. En lisant comme vous avez écrit, vous concluez assez juste et conformément à ce que vous savez, que l'enlèvement de Michel n'est pas réellement la cause de l'exil des missionnaires ; mais cette conclusion se trouve fautive en ajoutant les paroles que vous avez omises...

Ce qui vous console beaucoup, Monsieur, est pour moi la matière d'une grande affliction, parce qu'il me fait souvenir que l'enlèvement de Michel est la cause principale de l'abandon des chrétiens. C'est cet enlèvement qui a irrité le roi de Cochinchine contre les missionnaires et qui l'a rendu susceptible de toutes les mauvaises impressions qu'on lui a données contre eux et contre la religion qu'ils annonçaient ; c'est cet enlèvement qui lui a rendu plausible que les missionnaires en voulant étendre la religion, voulaient préparer les Cochinchinois à se soumettre au roi d'Europe, et qui enfin l'a fait consentir à les chasser tous. Nous avions espéré que si cet enlèvement n'eût pas eu lieu, nous autres missionnaires français aurions été exempts du malheur commun ; pour cela il nous aurait fallu souffrir, mais ces souffrances nous auraient été plus supportables et peut-être moins durables que notre exil ; car on nous avait menacés qu'on nous retiendrait en prison jusqu'à ce que Michel eut été rendu. Il a bien paru que c'était un faux bruit.

Comme M. Maigrot est à Canton, il vous apprendra quels sont les incidents qui ont allumé la colère du roi de Cochinchine ; mon peu de santé ne me permet pas de tous les détailler dans cette lettre.

Vous me demandez si nous n'aurions pas droit de dire que puisque après l'affaire de Michel finie, il y a eu de nouveaux incidents qui ont rallumé la colère du roi, ce sont ces incidents qui sont la cause de la persécution. Oui, sans doute, nous avons droit de le dire en supposant l'affaire de Michel finie comme je vous l'ai expliqué ci-dessus, mais quel avantage en retirera la mission de Cochinchine

qui seule m'occupe ! Qu'importe s'il y a eu d'autres causes de la persécution, si cet enlèvement de Michel est la première et la principale, comme elle l'est en effet. Je sens bien que vous désireriez qu'on pût prouver le contraire ; mais la vérité et la publicité des faits ne me permettront jamais de contenter vos désirs comme je le souhaiterais.

Permettez-moi, Monsieur, de vous dire ma pensée sur les mouvements que vous vous donnez pour obtenir qu'on se conforme à vos désirs. Je pense qu'il vous serait plus avantageux et plus honorable d'avouer vraiment que vous reconnaissez avoir fait un grand tort à la religion, en enlevant Michel ; bien des accidents que vous avez eu à essayer ne serviront pas peu à excuser auprès d'un chacun la faute que vous avez commise, lorsqu'on vous fera faire un simple aveu ; au lieu que vous éprouverez le contraire, quand on saura que vous mettez tout en œuvre pour le faire disparaître. Je peux vous affirmer que si vous me trouvez capable de vous rendre quelque service, j'en saisirai l'occasion de grand cœur; quoique je pense que vous avez mal fait d'enlever Michel et que cet enlèvement soit la principale cause de notre exil dans cette île, je vous rendrai toujours la justice que vous méritez.

FIN

DE LA

CORRESPONDANCE ENTRE MGR LEFEBVRE & M. LE POIVRE

EXTRAIT

DE

Histoire de la Mission de Cochinchine par Adrien LAUNAY
Documents historiques Vol. II (1728-1771), Paris, 1924, pp. 323 à 332

* * *